



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

## Séance du 10 mai 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix mai à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Gérard MUGNIOT, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNERÉY.

Étaient absents excusés : Nelly GIROD (procuration à Michaël FUMEY), Nicolas GRIFFOND, Jean-Yves QUETY.

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Denis VERNERÉY.

Mme Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée secrétaire de séance.

*La séance est ouverte à 20h05.*

---

## **0. Précédent compte rendu et ordre du jour**

M. le Maire informe le conseil municipal d'une erreur dans le compte rendu de la précédente séance. En effet, la délibération prise concernant la convention avec le Préfecture du Jura pour la dématérialisation des actes de la commune nouvelle n'a pas été mentionnée.

Par ailleurs, M. le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour, concernant une convention d'utilisation du terrain de l'AFE Saint-Maur pour la création de la réserve incendie à proximité de la colonie de Petit-Villard. Accord à l'unanimité.

## **1. Administration générale**

### **Élections législatives : bureau de vote pour les 11 et 18 juin 2017**

Un planning est établi pour la tenue du bureau de vote des deux tours de scrutin des élections législatives des dimanches 11 et 18 juin 2017.

### **Indemnités des élus**

M. le Maire informe le conseil municipal d'une refonte des grilles indiciaires de la fonction publique, intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cette refonte a également modifié l'indice brut terminal, qui était auparavant de 1015 et est désormais de 1022.

Or, la délibération prise par le conseil municipal en janvier 2016 concernant les indemnités des élus fait référence à l'indice 1015, qui n'existe plus. Il convient donc de prendre une nouvelle délibération rappelant les taux d'indemnités votés mais en faisant désormais référence à « l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ». Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **Ressources humaines : situation d'un agent**

Conformément à l'article L. 2121-18 du CGCT, M. le Maire demande au conseil municipal de siéger à huis clos pour ce point. Soumise au vote, cette proposition est acceptée à l'unanimité. Les membres extérieurs quittent la salle.

M. le Maire évoque la situation de deux agents communaux et informe le conseil municipal des décisions qu'il envisage dans le cadre de ses prérogatives.

## **2. Réhabilitation-extension de la salle des sports**

### **Point sur les travaux**

Un rapide point est fait sur l'avancement des travaux : le calendrier est globalement respecté. Après la pose de la nouvelle couverture et les démolitions, le terrassement va commencer et sera suivi du montant de la charpente métallique de l'extension latérale. Le chantier peut être suivi en photos sur [www.mignovillard.fr](http://www.mignovillard.fr).

### **Plan de financement**

M. le Maire informe le conseil municipal que, après contact avec la Préfecture, le montant de la subvention de l'État pour le projet sera de 695 564 € au minimum, combinant la DETR et le FSIL. Cette somme, représentant environ 35 % du montant HT du projet, est inférieure d'environ 100 000 € à ce qui avait été sollicité. Toutefois, cette diminution devrait pouvoir être compensée pour moitié par une demande plus importante auprès de l'Union européenne (FEADER), avec 128 709 €. Le conseil municipal approuve donc à l'unanimité le nouveau plan de financement, tenant compte de ces éléments.

### **Enfouissement des réseaux secs**

Les travaux de réhabilitation-extension de la salle des sports nécessitent l'enfouissement des réseaux secs devant le bâtiment. Le projet présenté par le SDEC comprend la partie d'enfouissement du réseau électrique et du réseau téléphonique ainsi que le remplacement d'un poteau béton par un lampadaire double en acier à l'angle du dojo.

L'avant-projet sommaire fait état d'un reste à charge pour la commune de 8 910,94 €. Le conseil municipal valide cet avant-projet sommaire.

### **Extension du parking**

La parcelle privée de terrain nécessaire à l'extension du parking a été acquise fin avril. Deux devis ont été demandés pour la réalisation des travaux d'extension, comprenant

le terrassement, la création d'un muret de soutènement, un puit perdu et un revêtement enrobé :

- Entreprise Jeannin : .....29 810,00 € HT
- Entreprise Bugada : .....29 583,33 € HT

Le conseil municipal retient l'offre de l'entreprise Bugada et charge M. le Maire des formalités nécessaires à ce chantier.

### **Terrain synthétique**

L'État n'apportera pas de subvention d'investissement à ce projet en 2017 mais étudiera le dossier en 2018. Toutefois, le dossier étant complet, la Commune pourra, si elle le souhaite, engager les premiers travaux dès à présent.

Ce projet étant mené par la Commune pour le compte des autres communes du Plateau de Nozeroy, M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a consulté les maires des communes afin d'avoir leur sentiment sur le calendrier du projet : engagement du projet dès maintenant ou attente du montant de la subvention de l'État mi-2018. Pour l'instant, le sujet n'est pas tranché mais le conseil municipal charge M. le Maire de déposer l'ensemble des demandes de subventions d'ici mi-juin.

## **3. Forêts et bois : commission du 7 avril 2017**

### **Affouage 2017**

Conformément aux recommandations de la commission, le conseil municipal approuve la délivrance de lots d'affouage de 20 stères à 7 €/stères pour les ayants-droits qui s'inscriront auprès du secrétariat de mairie avant le 15 juin 2017, en fournissant un attestation d'assurance « responsabilité civile » ainsi que le règlement de 140 €. Le tirage au sort aura lieu début septembre.

### **Sapin Président**

Le conseil municipal accepte le devis présenté par l'ONF pour la fourniture et la mise en place de la signalétique d'accès et d'explication pour le Sapin Président, pour un montant de 1 500 € HT.

### **Chablis**

Un contrat amiable a été signé avec la scierie Chauvin pour une évaluation des chablis à 700 m<sup>3</sup>.

### **Formation des Communes forestières à Mignovillard**

Une formation sur la gestion de la forêt communale a lieu le vendredi 19 mai, toute la journée à Mignovillard, pour les élus des communes forestières du Jura.

### **Chasse**

L'ACCA devra entretenir les lignes des parcelles 2 et 35 en 2017.

### **Droit de préférence**

Le conseil municipal décide de ne pas exercer le droit de préférence de la Commune à l'occasion de la Vente de la parcelle cadastrée 161 ZE 13 à Communailles-en-Montagne. *Joël ALPY, intéressé par l'affaire, n'a pas pris part au vote.*

### **Parcelles boisées AI 87 et 88**

Le conseil municipal confirme sa délibération du 3 octobre 2016 pour l'acquisition de ces parcelles au prix de 11 000 €, frais de notaires à la charge de la Commune. Le propriétaire desdites parcelles étant décédé, la nouvelle délibération mentionne le nom de la nouvelle propriétaire, Mme Fabienne MELET.

## **4. Agriculture : commission du 28 avril 2017**

### **Ventes d'herbe**

Conformément aux propositions de la commission, le conseil municipal reconduit l'ensemble des ventes d'herbe de l'année 2017, à l'exception de plusieurs parcelles à Petit-Villard qui font l'objet de changements :

- Les parcelles ZC 44, ZK 18 et ZB 11 sont attribuées au GAEC du Lancier
- Les parcelles ZA 80 et ZA 81 sont attribuées à Mme Céline MARTIN et M. Steve SANCHEZ, sachant que la Commune prendra en charge l'acquisition des piquets nécessaires à la mise en place d'une clôture.

De même, le conseil municipal décide de formaliser par une vente d'herbe au prix annuel de 10 €/ha le pâturage d'entretien effectué au Martinet (parties des parcelles 161 ZH 43-46-47-92-95 non occupées par la station d'épuration) par M. Julien RATTE. *M. Henri RATTE, intéressé par l'affaire, n'a pas pris part au vote.*

### **Baux**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire les baux qui arrivent à échéance le 31 décembre 2019, et ce, pour une durée de 9 ans :

- Parcelles ZK 18 et ZA 20 : reconduction à l'identique avec le GAEC du Lancier
- Parcelle ZA 10 : reconduction à l'identique avec le GAEC des Gentianes
- Parcelles de la commune historique de Communailles-en-Montagne : reconduction avec le Groupement pastoral de Communailles-en-Montagne, avec une diminution du prix qui sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour tenir compte de la hausse progressive du taux de la taxe sur le foncier non bâti dans le cadre de la commune nouvelle. *M. Henri RATTE, président du Groupement pastoral, n'a pas pris part au vote.*

### **Sylvo-pastoralisme à Combe Noire**

Le GAEC Les Normands, signataire en 2016 d'une convention pluriannuelle de pâturage de 5 ans avec la Commune pour 24 ha dans la plaine de Combe Noire a adressé une demande afin que cette convention soit portée à 10 ans au moins, afin d'assurer une plus grande pérennité du pâturage dont la surface est prise en compte par le CIGC pour la production de lait à Comté. Après avoir entendu l'avis de la

commission, le conseil municipal décidé à la majorité (2 abstentions) de conclure un avenant à la convention pour porter la durée totale à 8 ans au lieu de 5 ans. Une clause complémentaire sera également ajoutée afin que le pâturage soit réalisé en 2 rotations : une partie gauche et une partie droite dans la plaine, afin de permettre le passage des promeneurs en toute sécurité, hors de la présence des animaux. La Commune prendra à sa charge l'acquisition du matériel nécessaire à la mise en œuvre de ce pâturage séparé.

Le conseil municipal charge M. le Maire de réaliser les formalités nécessaires pour l'application de ces décisions.

#### **Demandes diverses**

- Demande de renouvellement de pâturage de chevaux sur des terrains communaux à Mibois par Amandine GONIN : accord.
- Demande pour du pâturage de chevaux sur des terrains communaux dans le secteur du Sillet par Marjolaine DANGLETERRE : accord pour du terrain délaissé forestier entre la Pettouse et le Sillet.

## **5. Environnement, cadre de vie et tourisme**

#### **Dépôts communal et de déchets verts**

L'adjointe en charge de ce dossier présente un plan d'aménagement des lieux. Le broyeur de la communauté de communes a été testé le mardi 9 mai pour transformer en paillage les branches qui avaient été déposées par les habitants depuis l'automne. Le résultat est très satisfaisant. Le conseil municipal approuve le plan de réaménagement qui permettra d'organiser différents espaces par type de déchets. Pouvoir est donné à M. le Maire pour la mise en œuvre de cette décision et notamment l'acquisition de modules en béton pour réaliser la séparation des espaces.

#### **Emplois d'été**

Des besoins de menus travaux d'entretien de peinture, des espaces verts sont recensés. M. le Maire propose au conseil municipal de recruter un ou 2 jeunes en emploi d'été. Le conseil municipal donne son accord de principe. Les besoins précis seront recensés afin de déterminer le nombre d'emplois d'été et leur durée. Un recrutement sera lancé rapidement.

## **6. Bâtiments, patrimoine communal**

#### **Accessibilité**

La conseillère municipale en charge de ce dossier présente les devis pour la mise en accessibilité des toilettes de la mairie-école et du centre périscolaire :

#### **Plâtrerie, peinture**

- Artisan de la Chapelle..... 3 525,00 € HT
- Entreprise Chagrot..... 3 185,00 € HT
- Entreprise Mourey ..... 3 518,07 € HT

### Sanitaires

- Entreprise Besson..... 1 929,30 € HT
- Artisans de la Chapelle..... 2 082,00 € HT

Le conseil municipal décide de retenir à l'unanimité, l'entreprise Chagrot pour la plâtrerie-peinture et l'entreprise Besson pour les sanitaires.

### Logement de la Poste

Après avoir visionné des photos de l'état du logement, des devis seront demandés pour une rénovation complète, avant que le logement soit remis en location.

### Ouvrage sur Augustin Fauconnet

Une demande de subvention de 100 € a été adressée par M. Patrick Fréchar, auteur d'un livre qui s'intitule « Augustin Fauconnet, maître sculpteur dans le Haut-Doubs » au XVIII<sup>ème</sup> siècle. Ce sculpteur a réalisé la plupart des sculptures dans l'église de Mignovillard, elles sont donc mentionnées dans son recueil. Afin de boucler le plan de financement de l'ouvrage, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'attribution d'une subvention de 100 €.

## **7. Carrière de la Pettouse**

Dans le cadre du dossier d'extension de la carrière de la Pettouse, et suite à la précédente délibération à ce sujet, il est nécessaire d'établir un nouveau contrat de fortage avec l'entreprise Jeannin pour l'exploitation des granulats sur les terrains communaux actuels et futurs. Ce contrat de fortage sera joint au dossier de demande de permis d'exploiter instruit par les services de l'État.

M. le Maire présente le projet de contrat de fortage, non finalisé à ce jour. Il fera l'objet d'une délibération lors de la prochaine séance.

## **8. Communauté de communes**

Joël ALPY, maire délégué et conseiller communautaire, rapporte au conseil municipal les points du dernier conseil communautaire du 11 avril.

Par ailleurs, le conseil municipal accepte à l'unanimité de conclure une convention avec la communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura pour la mise à disposition du personnel communal du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 pour l'entretien de la station d'épuration de Mignovillard, dans la mesure où la compétence relative à l'assainissement a été transférée depuis le 1<sup>er</sup> janvier.

M. le Maire a pouvoir pour signer cette convention et adresser ensuite le titre de recettes correspondant aux heures passées par le personnel communal dans ce cadre.

## 9. Réserve incendie

Dans le cadre du projet de création d'une nouvelle réserve incendie de 120 m<sup>3</sup> à Petit-Villard pour satisfaire aux obligations de protection contre l'incendie pour les 2 établissements recevant du public que sont la colonie et le centre équestre, M. le Maire propose de conclure une convention de mise à disposition de terrain avec l'association familiale et éducative du Parc Saint-Maur. Cette convention concernera environ 120 m<sup>2</sup> de la parcelle ZA 2.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer cette convention.

## 10. Divers

### Fête des mères

Le repas aura lieu vendredi 26 mai à 20h à la salle des fêtes. Les inscriptions sont à rendre au secrétariat de mairie avant le 20 mai.

### Carte « Avantages jeunes »

La Commune reconduit cette opération en offrant la carte « Avantages jeunes » 2017-2018 aux jeunes de la 6<sup>ème</sup> à 18 ans inclus. Les demandes sont à effectuer sur le site internet de la Commune avant le 15 juin.

### Droit de préemption urbain

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas exercé le droit de préemption de la Commune pour les ventes suivantes :

- Vente de la maison et de la parcelle AB 4, situés 13 rue de la Côte à Mignovillard
- Vente de la maison et du terrain cadastré AB 273, situés 4 rue de l'Agriculture à Mignovillard

*La séance est levée à 23h30.*

*Prochaine séance : lundi 12 juin (en raison du jour férié du lundi de Pentecôte le 5 juin).*

Le Maire,  
  
Florent SERRETTE

